



ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT NUMÉROTAGE DE « LA LANDE DE BEAUCHÊNE »

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28 ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

Considérant que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes :

PARCELLE	NOM	NUMERO	ADRESSE
ZH 96	BERNARD Dominique	6	LA LANDE DE BEAUCHÊNE
ZH 95	LARRIERE Olivier	4	LA LANDE DE BEAUCHÊNE
ZH 15	LEROY Michel	2	LA LANDE DE BEAUCHÊNE
ZH 90	LEYOUDEC René	7	LA LANDE DE BEAUCHÊNE
ZH 89	FOUQUET Ludovic	5	LA LANDE DE BEAUCHÊNE
ZH 88	CATTEAU BOITOUT Dominique	3	LA LANDE DE BEAUCHÊNE
ZH 87	CATTEAU Joséphine	1	LA LANDE DE BEAUCHÊNE

Article 2 : Madame la Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20181218-AR-2018-12--18-AR
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022

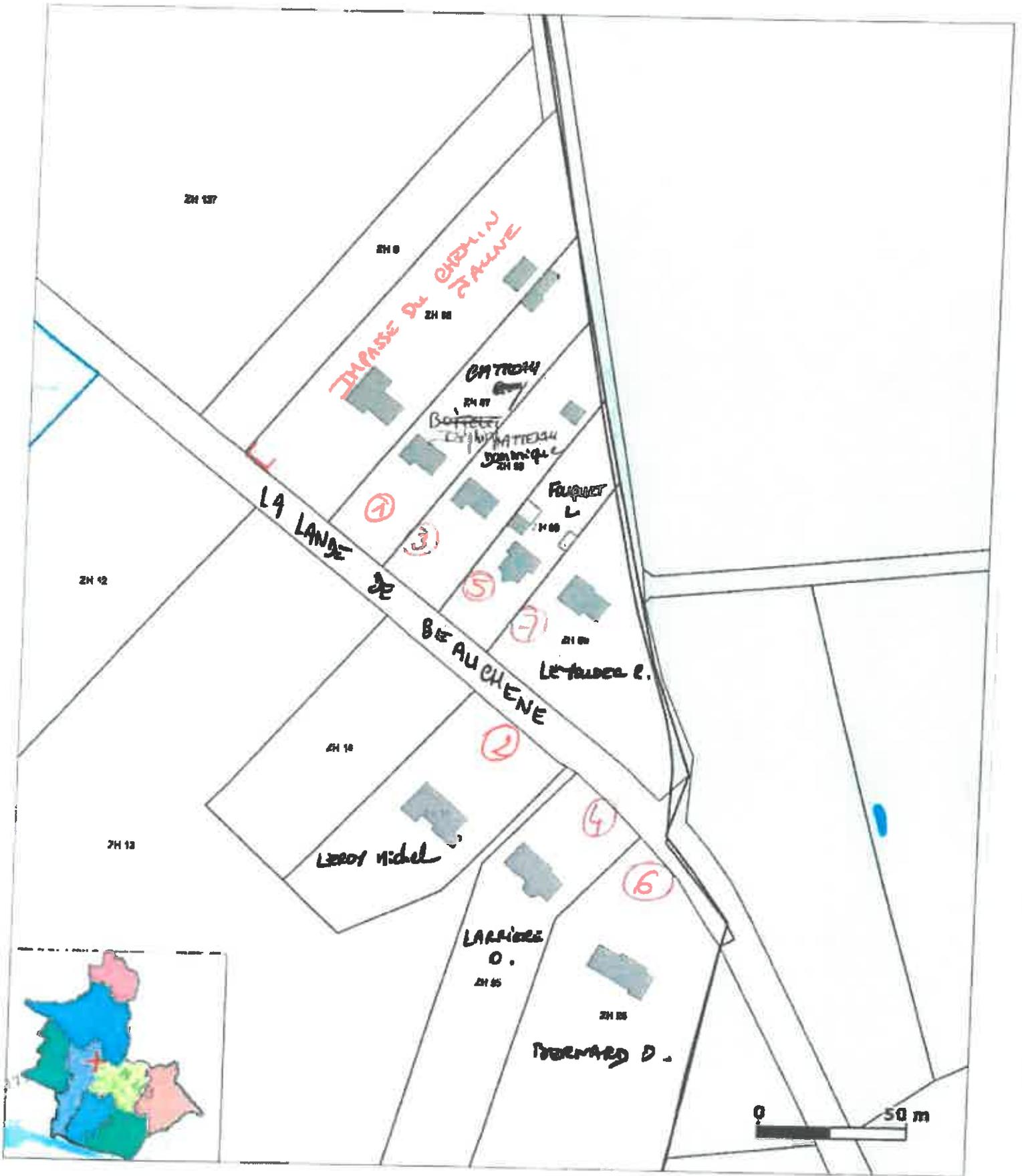
publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Nantes.

A La Chapelle-Launay, le 19 décembre 2019

Le Maire,
Jacques DAUBERT



Accusé de réception en préfecture
044-21440336-20191219-AR-2019-12-19-AR
Date de télétransmission : 02/05/2022
Date de réception préfecture : 02/05/2022



Bâtiments



Dur



Léger

Parcelle

**La Chapelle
Launay**



Accusé de réception en préfecture
044-21440335-20191215-AR-2019-19-AR
Date de télétransmission : 06/01/2022
Date de réception préfecture : 02/05/2022

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20191219-AR-2019-12-19-AR
Date de télétransmission : 02/05/2022
Date de réception préfecture : 02/05/2022